

Gouvernement ont eu la priorité sur tout le reste, de sorte que les représentants des différentes parties du pays n'ont guère eu l'occasion de manifester leurs opinions. Ils auraient bien eu des demandes à faire valoir relativement aux besoins des régions qu'ils représentent ici, mais ils sont restés muets en face des dépenses qu'a entraînées la guerre et des nécessités urgentes de l'heure. Naturellement, les affaires du Gouvernement ont pour ainsi dire monopolisé le temps du Parlement. La même situation a existé au parlement britannique. Or, du moment que la guerre fut terminée, il était fort désirable que les honorables députés eussent l'occasion de manifester leurs opinions et de faire connaître les vues de leurs commettants sur les questions publiques de l'heure. Donc, le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône qui a duré trois ou quatre semaines, a été l'un des plus utiles qui se soient jamais déroulés en cette enceinte par l'influence qu'il a exercée sur l'opinion publique en Canada. En plus de la fonction d'expédier les affaires publiques et de légiférer, le Parlement doit tendre à manifester les opinions que professe le peuple canadien dans les différentes parties du pays. Si nous avons au Parlement des débats au cours desquels les représentants du peuple expriment leurs idées en toute liberté, il n'est guère probable que l'opinion publique s'agitera dans le reste du pays; le peuple lit le compte rendu des discours de ses représentants dans l'enceinte du Parlement et il est satisfait de constater qu'ils ont exprimé les idées qu'il professe. On peut éviter bien des maux à l'Etat du moment que les représentants du peuple ont l'occasion de discuter librement à la Chambre des communes les questions intéressant particulièrement les régions qu'ils représentent ici.

Avant d'abandonner la question de la clôture, je ferai observer que mon honorable ami le chef de l'opposition a manifesté—je ne dirai pas un repentir de la onzième heure, mais un repentir de deux heures du matin—relativement au problème de la nationalisation. A deux heures et deux minutes du matin, il a déclaré: "En somme, nous les membres de la gauche, ne nous opposons pas à la nationalisation".

Voilà l'un des bons résultats que nous avons obtenus en appliquant le règlement de clôture. Mon honorable ami (M. Feilding) a prétendu que la nationalisation commence sous de mauvais auspices parce que la clôture a été appliquée. Il est bien important, toutefois, que dès le début la natio-

nalisation de nos chemins de fer ait l'assentiment du chef de l'opposition. Or, l'un des bons effets de l'application du règlement de clôture, c'est qu'à deux heures et deux minutes du matin l'honorable chef de l'opposition a informé la Chambre qu'après tout ce qu'ils ont dit et fait, les membres de la gauche ne se sont nullement opposés au principe de la nationalisation.

Ainsi, l'application de la clôture n'a pas été un mal sur toute la ligne, comme l'honorable député l'a donné à entendre, puisque du moment que le règlement a été appliqué, l'honorable chef de l'opposition et la plupart des honorables membres de la gauche se sont montrés désireux de faire naître dans l'esprit du Parlement et du public qu'ils sont en réalité favorables au principe de la nationalisation, en dépit des déclarations qu'ils ont faites au cours du débat.

Quant aux déclarations faites précédemment par des membres de la gauche sur la question de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat à l'époque où il ne s'agissait point de la débattre, je vais lire quelques passages du compte rendu des débats qui mettent hors de doute l'attitude qu'ils ont prise à cet égard. Je vois que mon honorable ami le chef de l'opposition (M. McKenzie) disait en 1916 (p. 4168, v. f.):

Quant à la nationalisation des chemins de fer, j'y suis opposé. Mon avis est que l'on doit plutôt encourager l'initiative, l'énergie et l'effort personnels, au lieu d'en faire une agglomération qui tue l'esprit d'entreprise individuel. Nous devrions suivre l'exemple des Etats-Unis, où l'on a fait peu de nationalisation.

Voilà quelle était son attitude en 1916. En 1917, il disait (p. 4039-4040 des Débats, v. f.):

Son projet, je ne l'ai point perdu de vue depuis l'an dernier, depuis le jour où il déposait un projet de loi pour autoriser la création de la commission qui a fait le rapport dont partie a été lue aujourd'hui. A ce moment-là, je me prononçai contre la nationalisation des chemins de fer. Mon opinion, je savais que le ministre n'en ferait guère de cas. Je n'ai pas changé d'avis et je persiste à croire que, au point de vue général, la nationalisation des chemins de fer, de ceux notamment qui sont établis en des régions nouvelles comme le Nord-Ouest, est contraire au bien du pays. Si nos compatriotes de l'Ouest comptent sur la nationalisation des chemins de fer pour assurer la ramification des voies ferrées de l'Etat, ils constateront que c'est une illusion.

Et il concluait dans les termes qui suivent:

Je suis opposé à ce que le Gouvernement s'empare des chemins de fer à de pareilles conditions.

Je crois que ceci donne la clef de l'attitude prise par les membres de la gauche